Procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 17 janvier 2024 à 19h30

Date de la convocation : 12/01/2024 Date d'affichage : 12/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 du mois de janvier le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en <u>session ordinaire</u>, en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARNERON, Maire.

Présents: 15 / 21 Votants: 19 / 21

Présents: Messieurs Barneron, Bouchon, Brient, Garetti, Grillot, Heraud, Longinotti, Lourdin, Moulin,

Vossier.

Mesdames, Chaintreuil, Durand, Juban, Liabeuf, Mourvillier.

Absentes: Mesdames Miserolle, Monterrat.

Excusée:/.

Procurations: de Madame Lopes à Monsieur Vossier - de Monsieur Ronze à Madame Mourvillier -

Madame Grillot à Monsieur Grillot – de Madame Mondon à Monsieur Brient.

Madame Liabeuf a été désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Délibérations

Délibération n°1

Objet : Eboulement sous cimetière : Approbation du nouveau planning.

Monsieur MOULIN rappelle que la commune a connu par deux fois des éboulements aux abords du cimetière, mettant également en péril des concessions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : (Par : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le planning réalisé en concertation avec le Bureau d'études. Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°2

Objet : Marché de travaux de voiries 2024 - lancement d'une consultation d'entreprises.

Rapporteur: Monsieur Moulin.

Sur avis de la commission 'Voirie', après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le principe du lancement d'une consultation d'entreprises. Ce marché pourra faire l'objet d'un allotissement. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2024. Le maire est autorisé à publier le marché et à signer tout document afférent à cette décision.

Messieurs Lourdin et Longinotti rejoignent la séance.

Délibération n°3

Objet : Budget primitif M57 : Ouverture de crédits d'investissement au titre de l'année 2024.

Rapporteur: Monsieur Grillot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve l'ouverture

des crédits ci-après au 01/01/2024 (colonne 4) dans l'attente du vote du budget primitif M57 de l'exercice 2024.

Code	Libellé	Budget total avec décisions modificatives	Crédits à ouvrir 5 050,00 €	
20.	Immobilisations incorporelles	20 200,00 €		
202.	Frais réalisation documents urbanisme	18 000,00 €	4 500,00 €	
2031.	Frais d'études	1 000,00 €	250,00 €	
2051.	Concessions et droits similaires	1 200,00 €	300,00 €	
2046.	Attributions de compensation d'investissement	2 126,00 €	500,00 €	
21.	Immobilisations corporelles	87 215,00 €	21 800,00 €	
2111.	Terrains nus	20 000,00 €	5 000,00 €	
21351.	Bâtiments publics	17 400,00 €	4 350,00 €	
21572.	Matériel technique scolaire	11 000,00 €	2 750,00 €	
21578.	Autre matériel technique	300,00 €	75,00 €	
21828.	Autres matériels de transport	20 000,00 €	5 000,00 €	
21838.	Autre matériel informatique	13 515,00 €	3 375,00 €	
21848.	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000,00 €	500,00 €	
2188.	Autres	3 000,00 €	750,00 €	
23.	Immobilisations en cours	906 821,47 €	226 600,00 €	
2313.	Constructions	587 671,47 €	146 900,00 €	
2315.	Installations, matériel et outillage techniques	319 150,00 €	79 700,00 €	

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°4

Objet : Enquête publique environnementale unique relative à la réalisation d'un diffuseur autoroutier par Vinci.

Rapporteur: Monsieur Barneron.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Nombre d'élus qui s'opposent au projet : 17 - Nombre d'élus qui s'abstiennent : 2 (Messieurs Bouchon et Ronze) - Nombre d'élus qui sont pour le projet : 0) s'oppose au projet de réalisation des demi-diffuseurs autoroutiers par la Société VINCI car ce projet n'est plus en phase avec l'urgence climatique. Il constate une absence de données. En effet, les impacts sont seulement étudiés sur le périmètre des échangeurs sans tenir compte des impacts sur l'augmentation du trafic des réseaux routiers alentours, impliquant des reports de trafics sur les axes secondaires. Le village subira des nuisances sonores. Il manque des données notamment une étude environnementale et d'aménagements des routes secondaires. Le maire est autorisé à signer tout document afférent à cette opposition.

Délibération n°5

Objet : Création de poste CEE au titre de 2024 – Fixation de la rémunération journalière. Rapporteur : Monsieur Grillot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve (Par : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0) la création de **330 journées CEE** ainsi que la rémunération brute de la journée de **86 euros.** Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération nº6

Objet: Instauration d'une gratification d'un stagiaire.

Rapporteur: Monsieur Barneron.

Après en avoir délibéré, (Par : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0) le conseil municipal décide d'instituer le versement d'une gratification de stagiaires d'un montant de 200.00 euros à Monsieur Gabriel MATESKY-OGIER. Imputation : Chapitre : 67 - Article : 6714, intitulé 'Bourses et prix'. Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

Questions diverses

Réunions ordinaires du conseil municipal en 2024 : 07/02/2024 - 26/03/2024 - 10/04/2024 - 15/05/2024 - 12/06/2024 - 10/07/2024 - 11/09/2024 - 16/10/2024 - 13/11/2024 - 11/12/2024.

Monsieur Barneron complète l'ordre du jour avec les points suivants :

Service technique : un nouvel agent technique a été recruté le 2 janvier 2024.

Eglise de Saint-Ange

Des fouilles archéologiques ont été missionnées par la DRAC car des ossements ont été mis au jour par l'entreprise de terrassement au mois de décembre, correspondant à une aire funéraire le long du mur de l'église et au-delà dans la cour située au sud. Au moins six sépultures (enfants et adultes) ont pu être dégagées le long du mur. Elles ont ensuite été laissées en place.

Education

Une classe doit fermer à l'école élémentaire à la rentrée.

Madame Durand propose de rencontrer les communes membres du RPI pour faire un point sur les dérogations à venir.

Madame Juban rappelle que toutes les communes respectent des règles de dérogation pour éviter les discordes. Ces accords sont anciens et il est délicat de les remettre en question.

Madame Durand propose de travailler sur un document d'attribution des dérogations.

Madame Juban propose de solliciter les bailleurs sociaux afin de loger des familles avec enfants.

Madame Chaintreuil rappelle que la commune est consultée lors des attributions de logements.

Madame Juban: quel est le profil des constructions à venir? Quel sera le nombre de T3?

Monsieur Grillot : sur un programme de 11 maisons, 5 seront dotée de 3 chambres.

En 2024, nous aurons 6 habitations de types T4 et T5 et une maison de type T3.

Monsieur Lourdin : que deviennent les logements prévus à la Maison Vallier ? Quelle est la date de fin des travaux ?

Il semblerait que les travaux de placoplâtre sont en cours or nous n'avons pas d'information sur la composition des familles.

Levée de la séance à 20 h 15.

Le Maire,

Philippe BARNERON.